

11 fév 2015 -10:44

La Douane saisit des espèces animales en danger (pangolins, papillons, serpents et gecko)

Durant le contrôles d'envois postaux, les services de douanes de Zaventem ont saisis différentes animaux protégés et des biens interdits:

- 18 gecko en provenance de Dar Es Salaam (Tanzanie). Les gecko n'étaient pas accompagnés d'un certificat CITES valables. Ils ont déjà trouvé refuge au Zoo d'Anvers.
- Une vingtaines de papillons protégés de Thaïlande destinés à des collectionneurs accompagnés d'une déclaration douanière fausse et de fausses copies de certificats CITES.
- Des bâtons d'encens envoyés depuis l'Inde dont la composition comprend des écailles de pangolin.

Tous ces envois font l'objet d'une enquête.

La Douane est chargée de participer à la protection des animaux en danger via la convention CITES. Le commerce des espèces en voie de disparition est repris par la Convention sur le commerce international des espèces menacées (CITES). Cet accord entre 172 pays sert à réguler le commerce des animaux et des plantes en voie de disparition. Le but est d'éviter que les animaux et les plantes en voie de disparition ne s'éteignent!

Grâce à la présente Convention plus de 800 animaux et plantes sauvages ne sont plus autorisés à la vente. Pour environ 25 000 espèces de permis spéciaux sont nécessaires.

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be